

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION SUR L'ORGANIGRAMME DE LA DR

Bis repetita : la DR se réorganise à nouveau. Rappelons que le dernier 'ajustement' date de moins d'un an.

Cette fois-ci, ce sont la DRAPS (ex DRH), le service Comptabilité Finances, la Direction des Opérations, la Direction du Pilotage et de la Performance, la PSC, le CRE, ainsi que des rattachements d'agences à des DTD qui sont concernés.



La lecture du SNU : Ajuster l'organigramme à la feuille de route de PE est le seul objectif de l'Etablissement, sans souci aucun des collègues, alors même qu'il est établi que le 1^{er} facteur de stress au travail est la réorganisation du travail !

BILAN DE LA CAMPAGNE PROMOTION 2018



La phrase du jour: « Ce n'est pas parce qu'on est une femme que, hop, automatiquement, on a droit à une promo ! Dans ce cas, ce serait une inéquité envers nos collègues masculins. ». Et c'est une femme qui le dit...

La lecture du SNU : l'Etablissement a utilisé majoritairement le changement de coefficient (quasiment 55 %, vs presque 45 % de recours aux primes). Bravo mais il reste une marge de progression pour atteindre les 100 %.

MISE EN ŒUVRE DU BULLETIN DE SALAIRE DEMATERIALISE

Dès mai 2019, PE dématérialise nos bulletins de salaire. Ce n'est pas une obligation puisque l'article L3243-2 du Code du travail prévoit qu'il s'agit d'une possibilité pour l'employeur mais PE a choisi d'aller dans cette voie.

A lire le document remis, le coffre-fort numérique hébergé par Digiposte (Groupe La Poste) n'a que des qualités (sécurisé, nominatif, personnel, confidentiel) et ne présente que des avantages (archivage légal pendant 50 ans, gestion et stockage de documents certifiés, récupération automatique de documents auprès de multiples fournisseurs tels que banques, EDF, impôts, CPAM..., partage illimité des documents par courriel/sms).

La lecture du SNU : Heureusement, l'article du Code du travail prévoit que nous pouvons nous y opposer. Alors pour vous permettre de prendre une décision éclairée, voici quelques interrogations soulevées par cette dématérialisation :

- Que se passe-t-il en cas de crash ou de destruction du serveur sur lequel sont stockés les BS ?
- Les formats informatiques de numérisation évoluant régulièrement, qui peut assurer que les enregistrements actuels pourront être ouverts dans quelques années ? Même question concernant les systèmes de stockage.
- Que se passe-t-il si le service de stockage ou l'employeur ferme ?
- En cas de changement d'employeur, cela signifie potentiellement changement de coffre-fort numérique, donc multiplication des sources de stockage et mots de passe à se rappeler ;
- Tout système étant piratable, que se passe-t-il en cas de piratage de son coffre-fort numérique ?
- Et probablement le plus important car il s'agit d'une question de fond : jusqu'où est-on prêt à aller dans la communication/transmission de nos données personnelles ? Cf. <https://www.bastamag.net/Comment-La-Poste-tente-de-constituer-une-base-de-donnees-geante-sur-tous-les>.



PROJET 'UN AGENT, UN PORTABLE'

D'ici fin 2020, nous serons tous-toutes équipés-es d'un ordinateur portable.

TICKETS RESTAURANT



La valeur faciale du ticket restaurant passe à 9,20€. 0,23€/ticket, c'est ce qui s'appelle du gain de pouvoir d'achat.

PROCHAIN CE LE 25 AVRIL 2019